

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1042

présenté par
Mme Bazin-Malgras et M. Thiériot

ARTICLE 14

Compléter l’alinéa 16 par les mots :

« et après le mot : « défense » , sont insérés les mots : « , d’encourager l’engagement de la jeunesse dans le lien avec son armée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réserve militaire est incontestablement l’incarnation du lien entre la Nation et son armée.

Afin de préparer les futures générations de réservistes, cet amendement propose d’intégrer au sein du Code de la Défense et dans les objets de la réserve citoyenne l’encouragement de l’engagement chez les jeunes français.